

# Avis public d'élection

**Vote par correspondance**

Municipalité

ADSTOCK

Scrutin du

2009 11 01  
année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

ADSTOCK

Municipalité

par BERNARDIN HAMANN, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : MAIRIE, CONSEILLERS DISTRICTS 1,2,3,4,5,6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 

2009	09	18
année	mois	jour

 au 

2009	10	02
année	mois	jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u>	à : <u>16 h 30</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h</u>	à : <u>12 h</u>	De : <u>12 h</u>	à : <u>16 h 30</u>

**À NOTER - Le vendredi**

2009	10	02
année	mois	jour

**le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2009	11	01
année	mois	jour

**de 10 h  
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2009	10	25
année	mois	jour

**de 12 h  
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :

2009	10	20
année	mois	jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :

2009	10	22
année	mois	jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :

2009	10	30
année	mois	jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :

2009	10	26
année	mois	jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : CHANTAL BEAULIEU

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : JEAN-ROCK TURGEON

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : <u>BERNARDIN HAMANN</u> <u>35, RUE PRINCIPALE OUEST</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">418 422-2135 Ind. rég. Numéro de téléphone</div>	Adjoint Adresse : <u>JEAN-ROCK TURGEON</u> <u>35, RUE PRINCIPALE OUEST</u> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;">418 422-2135 Ind. rég. Numéro de téléphone</div>
--	--

**Signature**

Donné à \_\_\_\_\_

ADSTOCK

Municipalité

, le

2009

09

09

année

mois

jour

B Hamann

Président d'élection